

LA NATION

journal vaudois



Fondée en 1931, la Nation est le journal bimensuel de la Ligue vaudoise, mouvement politique hors partis voué au bien commun du Pays de Vaud.

Le numéro: 3 fr. 50. Abonnement annuel: 77 francs; gymnasiens, apprentis et étudiants: 33 francs; payable au compte postal 10-4772-4

Après la décision

Les réactions au succès de l'initiative contre l'immigration de masse n'ont pas surpris. Les esprits moralisateurs «ont honte d'être suisses». L'EPFL et l'UNIL pleurent les bourses et subsides européens dont la Suisse sera probablement privée. Les inventeurs du «fédéralisme punitif» exigent que les contingents soient réservés aux cantons qui ont refusé l'initiative. On ne se rappelle pas qu'ils aient envisagé de soustraire le Valais à la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire!

Certains proposent une promotion-sanction pour M. Blocher: qu'il aille lui-même traiter avec l'Union européenne, il comprendra sa douleur! On n'est pas plus adulte.

Il y a ceux qui n'acceptent pas le vote. Selon l'omniscient M. Christian Levrat, les Suisses croyaient que l'initiative était compatible avec les bilatérales. Si celles-ci sont dénoncées, il exige qu'on revote. Des gens de gauche, discernant un profit électoral possible, n'hésitent pas à rendre «la droite» responsable du succès de l'initiative. Pas un mot sur le profil particulièrement bas adopté par le parti socialiste. «L'UDC, écrit M. Roger Nordmann¹, est un parti qui ment. Vaudoises et Vaudois, au moment des apparentements et des élections, il faudra se rappeler les agissements des *gentils* représentants de l'UDC vaudoise.» Au fond, ce vote est du pain bénit pour la gauche: plus la Suisse aura d'ennuis, et mieux on pourra s'en prendre à l'UDC.

A l'étranger, les blogs «de droite» admirent et envient les Suisses. Ils pensent que leur vote influencera les élections européennes de mai. C'est peut-être vrai, mais la Suisse n'a pas pour vocation de prendre la tête des mouvements souverainistes européens. Sa fonction n'est que de défendre les intérêts de l'alliance fédérale et de ses membres.

Le Conseil fédéral, jugeant que l'extension de la libre circulation à la Croatie était contraire à l'alinéa 4 de l'initiative², a décidé de suspendre l'accord. C'était juridiquement correct, mais il eût probablement mieux valu faire traîner les choses. En réaction immédiate, l'Union européenne a «gelé» notre participation au programme européen de recherche «Horizon 2020», comme elle a gelé la participation de la Suisse à Erasmus, programme d'échange d'étudiants.

Quand on sait que la Turquie et la Macédoine, sans aucun accord de libre circulation avec l'Union, dont ils ne sont d'ailleurs pas membres, participent pleinement à Erasmus, on mesure le caractère mesquin et revanchard de la mesure. Son caractère idiot, aussi, puisqu'Erasmus amène, paraît-il, plus d'étudiants européens en Suisse que d'étudiants suisses dans les universités européennes.

Confite dans la certitude de son infaillibilité, l'Union ne se demande pas un instant dans quelle mesure les déclarations infantilement provocatrices de la commissaire Viviane Reding et les

menaces de l'ambassadeur de l'Union en Suisse, M. Richard Jones, ont joué un rôle dans la décision suisse, prise tout de même à peu de voix de différence.

Ces annonces rétorsives sont-elles de simples effets de muscles destinés à impressionner la diplomatie suisse avant les négociations? S'agit-il au contraire d'une fuite en avant, d'une radicalisation de l'unification européenne, d'un avertissement brutal, sur notre dos, aux partis souverainistes des Etats membres? Avec des politiciens ordinaires, nous pencherions pour la première solution. Avec le pouvoir administratif de l'Union, c'est moins sûr. Ils sentent que les coutures de l'Union craquent de tous côtés. Le sondage commandé par le *Blick* a révélé que les peuples européens voteraient dans le même sens que les Suisses, mais bien plus nettement. Et les élections approchent. Alors, les eurologues se raidissent, à l'image de l'affreuse Mme Astrid Lulling, députée européenne luxembourgeoise: «Heureusement que nous n'avons pas de référendum, parce que je ne sais pas ce que ça donnerait chez nous. C'est à désespérer du droit de vote si les citoyens sont aussi bêtes.»³

L'interview télévisée de M. José Manuel Barroso, conduite par un incisif Darius Rochebin, renforce notre sentiment. Tout en protestant sur un ton papalard de son amour pour la Suisse, le président de la Commission européenne a fait comprendre que pour lui, il n'y avait rien à discuter et que nous n'avions qu'une issue, venir à résipiscence.

Ce petit monde suffisant est vendu à son confort idéologique, moral et financier. Il fera tout ce qui sera en son pouvoir, et quel que soit le prix à faire payer par les autres, pour ne céder sur rien. Rappelons-nous comment ils ont traité la Grèce qui pensait pouvoir soumettre leur tutelle financière au référendum du peuple. Encore une fois, ce ne sont pas des politiques mais des administratifs, des idéologues, des dessus de pendule sans états d'âme et prêts à tout.

La Nation n'avait pas soutenu l'initiative, critiquable sur des points importants de politique interne et étrangère. Mais aujourd'hui, la Suisse a pris sa décision. Le réalisme politique commande que nous la faisons nôtre, d'autant plus qu'un suivi imaginaire peut rendre bonne une décision discutable à

l'origine. De toute façon, nous sommes à l'eau, il faut nager.

Pensons aussi que la crainte peut être bonne conseillère. En 1992, ce sont les perspectives apocalyptiques dessinées par M. Delamuraz qui ont poussé nos entrepreneurs et nos industriels à se restructurer et à se moderniser pour, finalement, prendre le dessus.

«Ce n'est pas la fin du monde» a déclaré M. Burkhalter le soir du vote. Anticipant sur le sondage du *Blick*, il a ajouté que les Etats voisins connaissent parfaitement les sentiments de leurs propres populations à l'égard de l'immigration. Il devra retourner à Berlin, puis à Paris. Il faudra sans doute consentir à pas mal de sacrifices pour obtenir un peu de compréhension.

On pourra faire valoir qu'aucun traité n'est à l'abri des changements et que le décuplement – ce n'est pas une manière de parler – du flux d'immigrés légitime des restrictions. Il devrait être possible aussi de faire comprendre que les rétorsions de l'Union léseront fatalement beaucoup de ressortissants européens.

Parallèlement, la Suisse et les cantons devront utiliser tous les moyens que les conventions collectives et la législation mettent à leur disposition pour combattre plus efficacement le travail au noir, la sous-enchère salariale, les faux indépendants, les abus de l'aide sociale. Cela réduira les dysfonctionnements qui ont poussé beaucoup de citoyens à voter oui.

Enfin, n'oublions pas que les mécanismes suisses étatistes et centralisateurs continuent de fonctionner. On ne saurait s'en désintéresser sous prétexte de l'urgence et de la gravité de la situation. Face aux entreprises demandeuses de contingents, la Confédération devra se garder de céder à son éternelle tentation interventionniste. Quant aux cantons, qu'elle ne profite pas de la situation pour leur subtiliser des compétences, mais qu'elle les associe pleinement à ses travaux de mise en œuvre du nouvel article constitutionnel!

OLIVIER DELACRÉTAZ

1 «Comment l'UDC a menti aux Suisses», 24 heures du 17 février.

2 «Aucun traité international contraire au présent article ne sera conclu.»

3 RTS, extrait du 10 février 2014.

Nature et culture

L'occasion s'est présentée, mercredi 12 février, de revenir sur la théorie du genre, le conférencier initialement prévu ayant annulé sa venue. Pour suppléer à cette absence, M. Olivier Delacrétaz s'est proposé pour introduire une discussion sur le lien entre la culture et la nature, deux notions au centre de la théorie du genre. M. Jacques Perrin était présent pour animer cette table ronde.

Pour se construire, la théorie du genre oppose les notions de nature et de culture. Elle définit qu'en aucun cas la première ne devrait influencer la seconde, ceci pour la liberté de l'individu. En vertu de ce nouveau paradigme, sexe – mâle ou femelle – et genre – homme ou femme – sont tout à fait dissociés. Même la nature est prise pour un donné que la technique sera bientôt capable de soumettre, de modifier dans ses manifestations.

La nature et la culture, bien que distinctes, sont en fait liées et inséparables. La nature est une puissance, dans le sens philosophique du terme, c'est-à-dire un potentiel, une capacité à être. Ainsi, de par sa nature, un embryon devient un homme ou une

femme. Cette détermination engendre un cadre social, avec ses règles, dans lequel l'être humain naît, se développe et s'épanouit: la culture. Cette dernière est au fond la manifestation tangible de la nature, immuable et non reprogrammable. Rien ni personne ne peut changer ce que la nature détermine.

Dans cette perspective, la théorie du genre est un outil de lutte contre la nature. Cependant, jamais elle ne pourra la modifier, malgré sa grande confiance dans la technique et sa négation de l'évidence. Cette lutte peut aller très loin et causer beaucoup de dommages. Heureusement, tout relâchement de cette pression perverse provoquera un retour à la normale, la nature ne pouvant être vaincue. Finalement, les idéologies modernes ne font que brouiller les pistes et installer un grand désordre. La liberté, telle qu'elles la prônent, n'est qu'une chimère, un monstre né du refus de ce qui est.

Nous aurons le plaisir de vous retrouver mercredi 5 mars pour ces entretiens, après les relâches.

JEAN-FRANÇOIS PASCHE

Condoléances

Le 10 février, l'église de Baulmes rassemblait une foule nombreuse venue rendre les derniers devoirs à M. Pierre Tosetti, décédé dans sa 92^e année. Venu d'Italie, le défunt était entré très jeune dans l'entreprise familiale de son épouse, née Pillevuit. Actif dans la vie commerciale, politique et paroissiale de Baulmes puis de la ville

d'Orbe, M. Tosetti y a manifesté une disponibilité sans faille et une bonne humeur communicative. Il était père et grand-père de nos amis MM. Jean-François et Grégoire Tosetti. Nous les assurons, ainsi que leurs familles, de notre très vive sympathie.

LA RÉDACTION

Ils sont tous morts

Publié en août 2013, *Ils sont tous morts*¹ a créé la surprise en se classant parmi les meilleures ventes de la rentrée littéraire romande. Ce premier roman d'Antoine Jaquier – largement inspiré de faits réels – relate la chronique de la défonce ordinaire dans l'ennui de la campagne vaudoise à la fin des années huitante.

Le narrateur – Jack, 17 ans – passe ses journées à s'enivrer, à fumer du haschich ou consommer des psychotropes en quantités vertigineuses. Toutes ses journées sont dévolues à la recherche du produit qui calmera temporairement ses angoisses et lui permettra de fuir sa réalité. Hormis son amie Chloé, les filles qu'il côtoie ne sont guère qu'un avatar des produits qu'il consomme. Pas de romantisme dans ce monde-là.

Après le brigandage de l'agence bancaire du village, Jack et ses complices s'envolent pour la Thaïlande, paradis de toutes les drogues, mirage de tous les nouveaux et cimetières de toutes les illusions. Au terme d'une errance marquée par une consommation croissante d'héroïne, Jack se sera définitivement perdu et sombrera dans le néant.

Le récit est cru, les détails sordides sont décrits sans fard. L'écriture est

nerveuse, directe. Ce style haletant imprime au récit un rythme saccadé qui entraîne le lecteur dans la folle spirale vers le vide existentiel le plus désespéré.

Ce livre mérite qu'on s'y attarde à plus d'un titre. D'abord, c'est le récit d'un survivant. Dans le roman, Jack et ses compagnons de misère meurent prématurément, emportés par la maladie, la déchéance physique, l'*overdose* ou l'accident. Dans la vraie vie, Antoine Jaquier a perdu sa sœur aînée emportée par le SIDA au début de la pandémie et bon nombre de ceux qui, dans le groupe d'amis de la Vallée de Joux, consommaient des stupéfiants.

Il rappelle ensuite une réalité qui dérange. Celle des *junkies* d'ici, que l'on croise sans les voir ou que l'on préfère oublier rapidement. En campant ces personnages, l'auteur leur redonne une humanité, les tire un instant du néant dans lequel ils ont plongé et qui les a engloutis.

Antoine Jaquier porte enfin un regard sévère sur l'inefficacité hypocrite du système de prise en charge des toxicomanes. Au moment où la Commission fédérale pour les questions liées aux drogues prétend relancer une nouvelle fois le débat sur la légalisation du cannabis, on ne peut

que prêter une vive attention aux propos de l'auteur qui prennent la valeur d'une mise en garde face au laxisme insensé des idéologues de la dépénalisation que le narrateur interpelle sans détours: *Qui n'a jamais fumé un joint? Il faut dépénaliser le cannabis... Monsieur de la télé, tu banalises le shit? Tout le monde peut fumer et ensuite arrêter? Coupe donc ton cato-gan et viens traîner ici.* Interviewé par la *Tribune de Genève*, Antoine Jaquier se garde de généraliser mais pointe lucidement les dangers de la fumette: *C'est délicat. Les drogues dites «douces» sont extrêmement dangereuses. J'ai vu des jeunes tomber dans la délinquance pour assurer leur consommation de haschisch. Si certaines personnes, peut-être la majorité, supportent de fumer occasionnellement un joint, d'autres y seront très vite accros.*

D'ailleurs, c'est tout un système qui dysfonctionne, de l'assistant social dépassé par son impuissance aux familles ravagées, en passant par le médecin aveugle aux mille subterfuges de son patient toxico et les assurances sociales qui financent ce gâchis sans sourciller. Au contraire de cette vaste hypocrisie, le discours que tient le moine du centre de désin-

toxication thaïlandais tranche par sa netteté: *Vous allez mourir [...] La seule question que vous devez vous poser est si vous souhaitez vivre avant de mourir. Jusqu'ici, vous avez principalement fait le mal autour de vous, vous avez menti, vous avez volé, vous n'êtes pas capables de tenir vos promesses et vous en avez honte. La culpabilité vous pousse à prendre des drogues et les drogues vous détruisent. Vous allez vraiment mourir.*

L'auteur ne considère pourtant pas son livre comme un outil de prévention. Plus modestement, il se réjouit que son roman donne le goût de la lecture à des adolescents. C'est néanmoins un témoignage concret sur l'univers de la toxicomanie et un hommage posthume à tous ces compagnons d'infortune emportés par la drogue.

Antoine Jaquier est né à Nyon en 1970. Il a vécu et grandi sur La Côte et à la Vallée de Joux. Il exerce aujourd'hui la profession d'animateur socioculturel dans la région lausannoise.

VINCENT HORT

¹ Antoine Jaquier, *Ils sont tous morts*, Editions de L'Age d'Homme, 2013, 277 p.

Classé confidentiel

«Un document [...] dont notre rédaction a pu prendre connaissance.»

Voilà ce que vous pouvez lire fréquemment dans vos quotidiens préférés.

D'abord avec une certaine délectation: ah! les coquins! Ah les cachottiers! On en apprend de belles! Ils ont été pris la main dans le sac! C'est comme un petit avant-goût du Jugement dernier où tout, mais alors tout, sera révélé (mais qui peut s'en réjouir?).

Ensuite une certaine gêne (ou non?). On voudrait savoir comment l'habile rédaction a pu se procurer une copie du document confidentiel, qui, dans l'administration, l'a livré, pourquoi, à quelles conditions, dans quel but. Vous ne le saurez probablement jamais, car le droit de la presse de refuser de donner ses sources est sacré, au moins autant que le secret de la confession. Evidemment il y a des enquêtes internes, plus ou moins poussées selon la gravité du cas et l'importance du dommage causé, l'ampleur des conséquences.

Il n'y a pas que la presse: dans tout l'univers de l'information, quelle joie, quel plaisir, pour celui ou celle qui détient un secret, de le révéler. Je ne dirai pas plaisir sans mélange, car mélange il y a toujours, en doses toujours variées, entre l'idéaliste pur, l'altruiste au service de l'humanité, du genre «lanceur d'alerte», et celui qui négocie durement la vente, au fisc américain, allemand, français, d'un disque dur valant des dizaines, des centaines de millions, bourré qu'il est de données volées à son banquier employeur, lequel croyait bien entendu à la solidité bétonnée, étanche, du secret bancaire alors que maintenant il ressemble plutôt à une passoire.

Dans la première catégorie, on placera bien entendu Edgar Snowden en tête, lequel doit figurer sinon sur la liste des papables, dans une prochaine tournée de béatifications puis de canonisations à Rome (le miracle consistant dans ses révélations elles-mêmes), du moins, à Oslo, dans la liste des pro-

chains candidats au prix Nobel de la paix... alors qu'il risque l'enlèvement, l'assassinat (un drone est si vite arrivé) ou la peine de mort aux USA. Mais son plaisir planétaire est-il vraiment sans mélange? Qu'en savons-nous? Vraiment pur de toute idée de vengeance? Espérons-le.

Dans l'autre catégorie, à part la motivation basement financière, serait-il possible de discerner une motivation subsidiairement, également, principalement, voire même exclusivement morale et civique lorsque le disque dur de valeur astronomique est offert *gratis pro deo*. A supposer qu'il existe de tels actes de désintéressement pur, vraiment pur, ces cas passent alors dans la première catégorie, sur le bon plateau de la balance de la justice... ah! Mais de quelle justice? S'ils ont le malheur de passer en Suisse, ne serait-ce que pour un jour de ski, les voilà arrêtés, jugés, entre autres infractions pour vol de données, violation du secret bancaire et de fonction. Donc potentiellement martyrs. Bien entendu, notre jurisprudence devra (ou devrait) décider si et dans quelle mesure une motivation présumée non égoïste justifie une réduction de peine. Elle s'inspirera d'exemples connus dans d'autres domaines.

Secret de fonction (magistrats, fonctionnaires, banquiers); secret professionnel (notaires, avocats, médecins). En ce siècle où une des divinités les plus importantes et qui réclame son culte est la Transparence, exigeant de déchirer les manteaux de l'hypocrisie, d'étaler les turpitudes sans en oublier une, nous perçant tous jusqu'aux os, y compris la moelle, jusqu'au milieu du crâne (nos descendants verront à quel paradis terrestre ils accéderont ainsi), le maintien dans les lois et les mœurs d'un secret «obligatoire» de certaines professions va progressivement apparaître comme obsolète, rétrograde, réactionnaire, un scandaleux refus de participer au culte de dame Transparence.

C'est ici qu'apparaît une amusante collision: professionnellement, le

journaliste doit en révéler le plus possible à ses lecteurs, moyennant les précautions d'usage, mais se retranche farouchement derrière son droit de refuser d'indiquer ses sources (sauf exception). En sens inverse, l'avocat doit en dire le moins possible. D'où cette formule que vous trouvez souvent dans vos quotidiens préférés, à l'occasion surtout d'affaires judiciaires juteuses et sulfureuses: «Contacté, Maître X se retranche derrière le secret professionnel.» Du moins vous apprenez grâce à votre journal qui est mandaté.

Pourtant, pourtant... il n'y a pas si longtemps, je demandais à un journaliste chevronné et bienveillant non pas la méthode usuelle de la presse pour se procurer et publier des faits couverts par le secret de l'enquête ou même encore inconnus des magistrats enquêteurs, mais seulement, ce qui était un peu jésuite, par quel miracle de tels faits parvenaient à la rédaction. Il a bien entendu senti le piège et m'a répondu en souriant que souvent, oui oui souvent, cher Maître, c'étaient les avocats (en particulier du bassin léma-

nique pour n'être pas trop précis) qui étaient leurs informateurs.

Et comment donc? Et le secret professionnel? Vous n'y êtes pas. L'avocat est maître du secret professionnel en ce sens que, même si son client l'en délègue, il peut se retrancher derrière lui, généralement pour de bonnes raisons. En sens inverse, l'avocat, si tout bien pesé il estime opportun de donner un tuyau à la presse, dans le cadre de sa tactique de défense, peut convaincre son client qu'il est dans son intérêt de le délier. Et l'avocat est certain que jamais le journaliste ne révélera sa source. Dont acte.

Terminons par une question au lecteur. Il y a déjà bien des années, qui a révélé le fâcheux téléphone de Mme Elisabeth Kopp à son mari? Etait-ce la NSA, mais alors dans quel intérêt?

Ou était-ce le modeste fonctionnaire des non moins modestes Services secrets fédéraux qui était chargé de l'écoute permanente de tous les conseillers fédéraux, y compris «la», et qui n'a fait que son devoir?

ALEXANDRE BONNARD

Le Patois: on nous écrit

La Nation du 7 février 2014 a publié un article intitulé «Le Patois». Ce texte se montre très critique envers M. Camille Dudan, décédé il y a soixante ans, et qui fut l'avant-dernier directeur de l'ancien Collège classique cantonal ainsi qu'un grand défenseur de la langue française.

Etant assez âgé pour avoir été son élève, je peux attester, qu'écrire à son sujet qu'«à force de rechercher la correction et la pureté, son style, parlé ou écrit, perdait toute vie. Un langage en conserve, stérilisé» n'est pas conforme à la réalité. Tout au contraire, ses écrits et ses émissions à Radio-Lausanne ont contribué au rayonnement intellectuel du Canton de Vaud. Certaines de ses œuvres ont été primées par l'Académie française. Une évocation objective de Camille

Dudan ne peut éviter de le mentionner.

D'autre part, sur le plan linguistique, la vraie menace n'est guère la disparition déjà ancienne du patois mais bien l'invasion des germanismes et, surtout, des anglicismes. Or Camille Dudan avait beaucoup lutté contre eux. Il faut lui en savoir gré.

Enfin, je voudrais rappeler qu'au moment où Camille Dudan prit sa retraite, les tout premiers projets de réforme scolaire voyaient le jour. Il exprima sa crainte que ces projets n'amènent une baisse de la qualité de l'enseignement secondaire, en particulier pour les humanités. En cela, il fut proche des positions qui seront défendues plus tard par la Ligue vaudoise.

MICHEL HORT

Un fort contingent pour le Canton de Vaud!

Dans trois ans, sauf improbable rebondissement, la Suisse vivra sous le régime des contingents d'immigration. L'article constitutionnel adopté le 9 février laisse au législateur une assez grande latitude pour sa mise en place. S'agissant du droit interne – on ne traite pas dans cet article des relations extérieures –, il fixe principalement deux choses. D'une part, la limitation concerne tous les immigrés, y compris les frontaliers, les bénéficiaires du regroupement familial et le domaine de l'asile, alors que les restrictions valables au XX^e siècle ne concernaient que la main-d'œuvre étrangère résidente. D'autre part, le texte parle de plafonds et de contingents annuels au pluriel, ce qui suppose la fixation de maximaux distincts pour les diverses catégories d'immigrés.

Rien n'est dit, en revanche, sur la hauteur des plafonds et la grandeur des contingents, ni sur leur répartition entre les cantons. Le texte énonce certes que les maximaux, pour les étrangers exerçant une activité lucrative, doivent être déterminés «en fonction des intérêts économiques globaux de la Suisse et dans le respect du principe de la préférence nationale». La formule laisse perplexe, car on peut prétendre à bon droit que les intérêts économiques globaux du pays ne s'accommodent pas d'un contingentement. A tout le moins laisse-t-elle une grande marge d'appréciation. De petits malins ont proposé que les maximaux soient fixés à un niveau si élevé que la libre circulation des Européens resterait assurée dans les faits. Ce n'est pas incompatible avec

le texte de l'article constitutionnel, mais sans doute avec son esprit.

S'agissant de la situation des cantons, le texte de l'UDC est muet. On pourrait prétendre que la référence aux «intérêts économiques globaux» conduit à faire abstraction de tout particularisme, qu'il s'agisse des cantons ou des branches d'activité. Mais cette thèse ne résiste pas à l'examen. Que sont ces «intérêts économiques globaux», hormis des éléments généraux comme la santé de la monnaie, le bon fonctionnement du crédit, la qualité de la formation (et la culture du libre-échange!), sans rapport direct avec la disponibilité de main-d'œuvre, sinon la convergence des intérêts de toutes les parties d'une économie diversifiée dans un pays diversifié? Les «intérêts économiques globaux» de la Suisse ne passent-ils pas nécessairement par la vitalité de la chimie et de la pharmacie bâloise, de l'horlogerie dans l'arc jurassien, de la recherche à Zurich, à Bâle et sur le croissant lémanique, du tourisme alpin, des affaires internationales à Genève? Force est donc, pour appliquer le texte de l'UDC, de donner les moyens humains de leur maintien et de leur renouvellement à toutes ces activités porteuses, dans les cantons où elles s'épanouissent.

L'attribution des autorisations de séjour aux étrangers exerçant une activité lucrative appelle l'octroi de compétences aux cantons, pour traiter les demandes des entreprises et leur donner suite, dans le cadre de sous-contingents cantonaux. C'était le cas au XX^e siècle et cela reste doublement nécessaire. D'une part, jamais un

bureau fédéral n'aura une assez bonne connaissance des besoins et de la situation des centaines de milliers d'entreprises de la Suisse entière – outre qu'il serait immédiatement engorgé. D'autre part, on ne saurait demander aux entreprises, surtout petites et moyennes, de présenter leurs demandes, qui appellent souvent un complément d'information, à un organisme lointain. Reste à définir ce que seront les sous-contingents dans lesquels les autorités cantonales puiseront les autorisations qu'elles décident d'accorder.

Il ne saurait être question d'une répartition proportionnelle à la population, ou selon tout autre critère qui se voudrait égalitaire. Cela reviendrait à punir les cantons dont l'essor a fait la prospérité helvétique. Cela reviendrait à casser le développement des activités les plus prometteuses. On ne pourra pas donner droit à toutes les demandes – c'est le sens même de la nouvelle disposition constitutionnelle; mais qu'au moins on n'étrangle pas les cantons qui font vivre la Suisse. La justice passe par l'inégalité.

Le Canton de Vaud, avec deux ou trois autres, doit bénéficier d'une position privilégiée dans la répartition, et cela pour des motifs objectifs. Il abrite le siège ou le quartier général de plusieurs multinationales. Il accueille de nombreuses fédérations sportives internationales. Il compte plusieurs hautes écoles recrutant à l'étranger une part de leurs enseignants et de leurs chercheurs. Il compte aussi plusieurs écoles privées à caractère international, parfois pres-

tigieuses. Il bénéficie d'un hôpital universitaire de pointe, flanqué de cliniques privées parfois de grand renom. Il est l'un des grands cantons touristiques. Tout cela en plus d'une activité industrielle, bâtisseuse et agri-vicole soutenue. Chacun de ces principaux acquis appelle à lui seul un certain flux de personnel étranger. Et le Canton de Vaud est probablement un des seuls à les cumuler tous.

Ce constat rend presque superflue l'argumentation reposant sur le net refus de l'initiative UDC par le peuple vaudois, qui ne devrait pas souffrir des restrictions puisqu'il a montré ne pas souffrir de l'immigration. Cette argumentation, certes pas très orthodoxe du point de vue du droit constitutionnel, reflète néanmoins un certain bon sens et devrait en tous cas inspirer la fixation des contingents de frontaliers: on ne va pas traiter à l'identique les Tessinois qui disent souffrir d'une invasion et les Combiens qui assument très bien une tradition d'accueil séculaire.

Il appartient à nos hommes politiques, Conseil d'Etat en tête, soutenus par les organisations économiques, de faire triompher ce point de vue. De leur côté, MM. Parmelin et Voiblet, qui jouissent d'une influence certaine au sein de l'UDC suisse, ont une responsabilité particulière. Leurs déclarations télévisées, au soir du vote, évitaient tout triomphalisme; le vote des Vaudois les en dissuadait d'ailleurs. Il leur incombe maintenant d'œuvrer de toutes leurs forces dans l'intérêt du Canton.

JEAN-FRANÇOIS CAVIN

Revue de presse

Une idée lumineuse

Nos journaux ont été remplis ces derniers jours de commentaires et surtout de jérémiades concernant le succès de L'UDC dans la votation du 9 février. Dans tout ce fatras retenons les propos de M. Pierre Mayoraz dans la rubrique: «Si je vous dis... démocratie» (*Nouvelliste* du 14 février).

[...] Dans sa grande sagesse, le président du Parti socialiste suisse a proposé d'appliquer l'initiative contre l'immigration en fonction de la répartition des votants. Aux cantons allemands le contingentement, aux romands les travailleurs étrangers!

A l'aune de cette lecture de l'avis du peuple, les Valaisans ont de quoi se réjouir, eux qui ont voté massivement contre Weber et la LAT. Dans un souci de justice égalitaire, le Parti socialiste ne manquera pas de les soutenir, demandant avec eux que l'on interdise la construction de résidences secondaires là où l'on a accepté l'initiative pour mieux la permettre là où l'on a dit non. [...]

L'idée du socialiste Levrat est séduisante. Un nouveau fédéralisme pourrait voir le jour: chaque canton déciderait s'il applique ou non les lois fédérales. M. Levrat, nous sommes avec vous!

E. J.

Oustrance

Dans sa chronique «Coup de gueule» (*Lausanne Cités* du 12 février), Pascal Décaillot remet les pendules à l'heure:

Dimanche 9 février, le peuple suisse a tranché. A l'issue d'un vaste débat populaire, il a livré son verdict. Il y a ceux qui s'en réjouissent et ceux

qui le déplorent, c'est la loi de notre démocratie. Chacun doit respecter l'autre. Le vainqueur ne doit pas triompher face au perdant. Mais ce dernier, de son côté, doit au moins prendre acte du résultat. En reconnaissant la légitimité.

On peut être en joie ou en colère, c'est selon. Mais au nom de quoi faudrait-il, comme le suggérait le 10 février la manchette d'un quotidien orange, avoir «honte de notre pays». Pourquoi honte? Honte de quoi? [...]

Nous avons un système démocratique, unique au monde, et que le monde nous envie. Ce système a parfaitement fonctionné. [...] Laissons aux adeptes du Divin Marquis l'extase du fouet, par soi-même administré.

Ph. R.

Des urnes citoyennes au bac à sable des politiciens

Sur le même objet Ariane Dayer écrit, dans son éditorial du *Matin Dimanche* du 16 février:

T'as qu'à y aller, toi, puisque t'es si malin. Voilà la brillante idée prônée dimanche passé par le président du PLR: puisque Christoph Blocher a fait passer l'initiative «Contre l'immigration de masse», qu'il soit nommé secrétaire d'Etat et aille se débrouiller à Bruxelles. Un chouette réflexe de bac à sable: tu m'as piqué mes billes, avale-les maintenant. La rancœur érigée en réponse politique, la gaminerie, honteux de la part d'un élu.

Et encore, s'il était le seul! Mais, depuis lundi, on a vu un socialiste proposer de nommer l'UDC Ueli Maurer à la tête des Affaires étran-

gères, un PDC suggérer la sécession de la Suisse romande. Et, le comble, le président socialiste, Christian Levrat, profite de l'occasion pour asséner un pseudo-programme en dix points. Une liste gribouillée sur un coin de nappe de bistrot, qui récupère tout ce qu'il n'a pas réussi à faire passer ces dix dernières années, en ajoutant deux ou trois détails plus effarants les uns que les autres, qui conduiraient par exemple à laisser mourir l'agriculture ou à ne pas appliquer l'autre résultat des votations, celui sur les infrastructures ferroviaires. De la grande rigolade.

[...] Il est compréhensible que les citoyens opposés à l'initiative soient aujourd'hui accablés, mais on saisis mal comment des élus peuvent se sentir légitimés à étaler toutes ces fadaïses vengeresses et cyniques. Il n'y a pas deux légitimités des urnes, celle qui serait valide lorsqu'on les élit et celle dont il conviendrait de se moquer quand elle les contredit sur le fond. S'ils ne prennent pas les votations au sérieux, pourquoi nous donnerions-nous la peine de les réélire?

Il reste à passer à l'acte...

Ph. R.

Avorter le jour de la Saint-Valentin

Les articles concernant l'initiative pour le non-remboursement de l'avortement par les caisses-maladies ont suscité dans le courrier des lecteurs de *L'Hebdo* (13 février) une lettre signée Amélie M.: «J'ai avorté un 14 février»:

[...] Vous balayez les difficultés psychologiques d'Emilie (une femme qui avait avorté, réd.) en un paragraphe. Le seul élément digne d'inté-

rêt de l'initiative est de proposer une réflexion de fond: l'avortement est-il un acte supportable pour la conscience d'une femme? [...] J'en ai fait l'expérience. J'étais inconsciente de la violence de l'acte que je m'apprêtais à commettre. L'assistante sociale du planning familial du CHUV m'a certes demandé si j'étais sûre de mon choix. Mais elle n'a pas abordé les difficultés psychologiques qui suivraient (remords, regrets, culpabilité, peur, solitude), ni le fait qu'il s'agissait tout de même de mettre fin aux battements du cœur d'un petit être vivant logé dans mon ventre. J'ai eu mon rendez-vous pour avorter le jour de la Saint-Valentin.

Neuf mois ont passé. Les souvenirs de cet avortement sont remontés à la surface. [...]

Assistants sociales et surtout médecins informent-ils leurs patientes des suites psychologiques fréquentes d'un avortement? Il est évidemment plus simple de nier le problème ou de le refiler aux psys.

E. J.

LA NATION

Rédacteurs responsables:
Jean-Blaise Rochat
Cédric Cossy

Rédaction et administration:
Place Grand-Saint-Jean 1
Case postale 6724, 1002 Lausanne
Tél. 021 312 19 14 (de 8h - 10h)
Fax 021 312 67 14

Internet: www.ligue-vaudoise.ch
Courriel: courrier@ligue-vaudoise.ch

ICM Imprimerie Carrara, Morges

Anne-Catherine à Sochi

Il s'en est fallu de peu pour que l'on déroulât le tapis rouge à Sochi à l'arrivée de l'ambassadrice du gouvernement du Pays de Vaud, qui représentait également diverses organisations non gouvernementales (ONG) actives dans la lutte en faveur de l'égalité des femmes battues et des enfants non désirés. Elle devait y rencontrer le président du Comité international olympique, rencontre déjà préparée au siège du CIO à Lausanne. Il faut reconnaître que cette rencontre a été un succès sans précédent: Anne-Catherine a en effet convaincu le président d'entrer dans ses vues et de revoir ainsi toute la philosophie olympique; on veut espérer qu'elle

inspirera l'organisation des prochains jeux.

Premier point: suppression des médailles. Cette hiérarchisation est tout simplement scandaleuse, elle est une injure permanente au principe égalitaire. Chaque athlète a droit au respect de tous, quel que soit son rang. Sa seule présence, quelles que soient ses performances, le met au niveau de n'importe quel autre. Le CIO a déjà planché là-dessus et a demandé à Anne-Catherine selon quels critères sélectionner les candidats à un titre olympique (on ne parle plus de médailles, notez-le bien). Le mot de sélection l'a fait sursauter: il

n'est pas question de sélectionner. Chez nous, dit-elle, nous avons déjà créé un logiciel qui tiendra compte de tous les paramètres propres à désigner les candidats: l'âge, le sexe, l'origine sociale, le comportement avec ses proches, sa capacité de désobéir, ses objections de conscience et d'inconscience et, éventuellement, ses mérites sportifs.

Deuxième point: la fusion des Jeux olympiques et des Jeux paralympiques. Toute personne a un handicap, dit Anne-Catherine, souvent refoulé, il est vrai, pas toujours apparent, mais réel. Au nom de quoi faudrait-il faire une distinction entre un athlète qui descend très vite peut-être, mais qui souffre, à l'insu de tous, d'énormes complexes de supériorité, et n'importe quel autre handicapé? La grandeur des Jeux tient à la reconnaissance complète de l'égalité de tous, sans distinction. C'est sur ce dernier terme qu'elle a insisté particulièrement, ce qui a frappé vivement les membres du Comité olympique à Sochi, étonnés qu'une personne d'une telle distinction parle de la non distinction avec une telle distinction.

Troisième point: les quotas. C'est tout de même un peu facile et pas très glorieux que l'on avantage dans telle ou telle discipline, le ski par exemple, des sportifs qui viennent des Grisons, du Valais, des Montagnes Rocheuses ou de Chamonix. Sur ce chapitre Anne-Catherine s'est faite lyrique: «Je voudrais voir à Sochi autant d'Africains que d'Européens, d'Amé-

ricains ou de Japonais. J'ai le sentiment qu'on a voulu éliminer par une sorte de racisme qui n'ose pas dire son nom, tous les Rwandais, les Somaliens, les Maliens etc. qui auraient parfaitement le droit de se mesurer sur ce grand cirque blanc.» Le Comité a trouvé ça un peu fort, le délégué russe a fait la moue, le délégué français en revanche a applaudi, faisant observer que dans les équipes de foot françaises... mais on n'a pas très bien compris la fin de sa phrase. Mais elle ne s'est pas laissée démonter, elle a au contraire menacé le CIO d'un référendum qui tendrait ni plus ni moins à l'institution d'un quota par pays, mais sans préciser sur quels critères ces quotas seraient calculés.

Quatrième point: les faux départs. Anne-Catherine fait observer qu'il arrive fréquemment que les juges stoppent un départ quand ils croient avoir repéré un athlète trop pressé. «Bien, dit-elle, je peux admettre. Mais pourquoi ne pas observer cette rigueur dans les autres disciplines, par exemple, la descente ou le saut à ski, au petit et au grand tremplin? Pourquoi? Eh bien, oui, pourquoi?»

Le Comité international olympique n'a encore pris aucune décision définitive, mais il a d'ores et déjà annoncé la mise sur pied d'une grande enquête sur le thème «Les Jeux A Venir» (JAO) et en a proposé la présidence d'honneur à Anne-Catherine.

DANIEL LAUFER

Qui a peur d'Arnold S.?

Le but de cet article est de convaincre, tant que faire se peut, une partie des lecteurs de *La Nation* d'acquiescer le dernier CD de l'Orchestre de Chambre de Lausanne, entièrement consacré à des œuvres orchestrales d'Arnold Schönberg. Tant pis pour ceux qui, à la seule vue de ces syllabes maudites, renonceraient à aller plus avant dans l'exploration de l'œuvre d'un des grands créateurs du siècle passé. Ils ont avec eux Serge Gainsbourg, qui associe la musique de la seconde Ecole de Vienne aux toiles d'Evguénie Sokolov, peintre pétomane, héros de son unique roman: «Vente, Sokolov, sur ce monde luxueux et dérisoire [...]» Plus loin, le narrateur exalte «les atonalités de Berg et Schönberg dont le dodécaphonisme s'allie à tes gaz contrapuntiques!» Laissons cela.

Dans une lettre de 1947 à Hans Rosbaud, Schönberg fait cette surprenante déclaration: «Il n'y a rien que je désire plus intensément que d'être pris pour une sorte de Tchaïkovsky amélioré, juste un peu meilleur, mais vraiment c'est tout. Ou peut-être que les gens puissent connaître mes mélodies et les siffler.» Etrange ambition, pour celui qui est considéré par un grande partie du public mélomane comme l'organisateur des plus indigestes cacophonies, que de se profiler humblement en successeur d'un musicien célèbre pour la grâce de ses mélodies. Pourtant un caractère commun lie les deux musiciens, c'est le goût du *pathos*, et une tendance à l'hypertrophie dans l'expression des affects.

La première œuvre présentée sur le CD est la fameuse *Nuit transfigurée* op. 4 (*Verklärte Nacht*, 1899), à l'origine un sextuor à cordes, ici donné dans sa version pour orchestre à cordes. Cette longue pièce en un mouvement se présente comme une sorte d'opéra miniature sans paroles à deux personnages. Un médiocre poème narratif de Richard Dehmel sert de programme: par une froide nuit d'hiver, dans un parc, une femme avoue à l'homme qu'elle aime que l'enfant qu'elle attend n'est pas de lui. L'homme accepte l'enfant et pardonne. La musique, d'un lyrisme puissant, soutenue par des textures opulentes, suit pas à pas les sentiments et les émotions contenus dans le poème. Il existe de nombreux enregistrements de cette pièce, sans doute la plus populaire de son auteur: malgré ses chromatismes tristesques, elle est parfaitement tonale, et les amateurs de Brahms, Strauss ou Mahler ne seront nullement dépayés par l'univers postromantique du premier Schönberg.

La seconde œuvre du programme, la *Symphonie de chambre n° 2*, est

aussi écrite dans un langage traditionnel tonal. Elle est assez peu jouée parce qu'elle n'a pas l'équilibre formel de la première (op. 9 en mi majeur), ni l'originalité de son instrumentation, ni son énergie modernité. Elle est dépourvue de programme explicite, mais est liée à des événements dramatiques de la vie de son auteur. Autour de 1906-1907, le couple Schönberg battait de l'aile. Un ami de la famille, le jeune et génial peintre expressionniste Richard Gerstl, allait devenir l'amant de madame. Fuite des tourtereaux. Retour pénible de Mathilde au foyer. Exclusion du séducteur qui, de désespoir, se tue après avoir brûlé une partie de ses toiles. Un suicide sordide: il se pend, nu, devant un miroir, afin de contempler sa mort. Il avait 26 ans. Désespéré par l'infidélité de sa femme et par la mort brutale de son ami, dont il se sent un peu responsable, Schönberg songe aussi au suicide. Il y renonce, mais sa production se ressent de cette crise: désormais une expression souvent paroxystique sera une marque permanente de son style (Tchaïkovsky!). Sa 2^e symphonie de chambre est abandonnée, pour n'être achevée qu'en 1939, dans le style initial. Malgré un discours ordinairement calme, les deux mouvements sont traversés d'une atmosphère fiévreuse typique du romantisme finissant.

Heinz Holliger, qui dirige l'OCL, aime manifestement cette œuvre négligée dont il révèle ici les beautés cachées dans la plupart des autres interprétations. Sa lecture claire sait doser les ambiguïtés de la partition et rendre le discours évident dès la première audition. Le CD comprend enfin le *Langsamer Satz* de Webern première manière, sorte de lettre d'amour à sa fiancée. On le voit: les membres de la seconde Ecole de Vienne ne sont pas ces sortes de savants fous du monde sonore, qu'on a pu croire, mais des êtres d'âme et de sang, dont les passions sont restituées avec justesse par Holliger et un OCL au mieux de sa forme.

Les commentaires de Philippe Albèra sont un précieux guide et la prise de son précise et naturelle de Franck Jaffrès complètent la totale réussite de cette publication.

JEAN-BLAISE ROCHAT

Référence: Arnold Schönberg, *Verklärte Nacht*, *Symphonie de chambre n° 2*; Anton Webern, *Langsamer Satz*. Orchestre de Chambre de Lausanne, dir. Heinz Holliger, Zig Zag Territoires, ZZT 328, 2013.

Le Coin du Ronchon

Le flic qui fait peur

C'est reparti comme en nonante-deux! En plus calme toutefois. Le soir du dimanche 9 février, le président de la Confédération a tenu des propos mesurés, dignes de sa fonction. La radio-télévision d'Etat, à tout le moins dans ses bulletins d'information, s'est efforcée de donner l'impression qu'elle respectait tout ceux qui contribuent à son financement. On a même vu le présentateur du téléjournal interroger le commissaire européen Manuel Barroso sur un ton batailleur, coupant effrontément la parole à son interlocuteur pour le bombarder de questions impertinentes – à défaut d'être très pertinentes.

En revanche, là où ça craint vraiment, c'est du côté de... la police!

M. Olivier Guéniat, chef «people» de la police judiciaire neuchâteloise, inlassablement courtisé par les médias pour y expliquer que les criminels sont ainsi parce que la société ne les aime pas assez, que les gens qui se font agresser dans la rue ne sont victimes que de leurs peurs profondes suscitées par les discours de l'UDC, et que les statistiques montrent formellement qu'il y avait davantage de morts en juin 1940 en Alsace qu'à Lausanne en janvier 2014, M. Olivier Guéniat, donc, s'est complètement lâché dimanche dernier sur un *blog* où «les chroniqueurs du *Matin* se donnent rendez-vous pour exposer leurs idées».

D'«idée», M. Guéniat n'en a exposé aucune, se contentant plutôt de donner libre cours à ses peurs les plus profondes. Il y raconte qu'il a fait «un vrai cauchemar» dans lequel Jean-Paul Sartre lui murmurait à l'oreille:

«Ils ont les mains sales...»; puis il voyait dans un train «la moitié des gens avec les mains sales, 50,3%, leurs paumes étaient devenues brunes». Oh, cher Olivier, vous aussi avez un problème avec les gens qui ont la peau foncée? Et encore: «Le cauchemar, éveillé cette fois, a continué: tous les extrémistes de droite et les fachos en Europe félicitaient la Suisse pour son vote xénophobe et raciste. La honte! Je me suis dit que c'est tellement la grosse honte que cette Suisse-là mériterait la gifle, la grosse baffe de la clause guillotine. Et dire que parallèlement on crie «mort aux Juifs» dans des manifs fascisantes anti-LGBT à Paris. Ça fait quand même peur, non? Ça rappelle quand même une certaine époque nauséabonde, non?»

Ce qui fait peur, c'est plutôt de voir un chef de la PJ qui boucle ses enquêtes en faisant des parallèles douteux, en accordant foi à des rumeurs, en déformant les faits selon ses phobies. Réaliser que des agents armés, dépositaires de la force publique, c'est-à-dire autorisés à exercer la force et la contrainte sur les citoyens, sont dirigés par un bonhomme incapable de maîtriser ses nerfs, qui disjoncte complètement à la première contrariété et insulte la population publiquement en signant «chef de la police judiciaire», ça, oui, ça fait peur.

Concrètement: peut-on encore se déplacer sans crainte à Neuchâtel ou doit-on dorénavant se planquer sous un porche à chaque fois qu'on y croise une voiture de la police?

LE RONCHON